



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

BTS

Question écrite n° 17067

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les disparités géographiques dont sont victimes certains cycles de formation de niveau III. Ainsi, par exemple, s'agissant de la filière BTS industries graphiques, on note sa présence dans quatre lycées situés au nord de la Loire (constituant neuf classes), alors que pour le sud de la Loire, un seul lycée (une seule classe) semble dispenser cette formation. S'agissant d'un secteur économique (l'imprimerie) relativement bien représenté sur l'ensemble du territoire, on peut s'interroger sur les raisons de ce déséquilibre pour une formation par ailleurs très bien finalisée. Il lui demande de faire le point sur cette filière (origine géographique des demandes d'inscription, résultats en matière d'insertion professionnelle) et lui demande, d'une manière plus générale, de préciser les critères sur lesquels se fondent les créations ou le développement des filières finalisées de niveau III.

Texte de la réponse

En préambule, il convient d'appeler l'attention sur la spécificité et les particularités des filières de formations conduisant aux métiers des industries graphiques, lesquelles ont subi, ces dernières années, d'importantes mutations dues à la fois aux effets conjugués de la crise économique et des progrès techniques et qui, en termes d'évolution des qualifications, se sont traduites par une tendance générale à l'élevation des niveaux de qualification. Ces mutations ont, par ailleurs, entraîné une modification de l'équilibre entre les deux principaux secteurs d'activité de la branche, l'impression et la préparation de la forme imprimante. Dans ce contexte, le rééquilibrage entre les deux filières a été au centre de la réflexion qui a conduit, en étroite concertation avec les branches professionnelles représentatives, à une restructuration des diplômes, tant de niveau III que de niveau IV. Pour ce qui concerne, par ailleurs, la carte des implantations, l'objectif est la recherche de la plus grande cohérence possible du dispositif d'ensemble. En effet, compte tenu du coût très élevé des équipements à acquérir et de la nécessité d'un environnement professionnel favorable, la plus grande attention doit être prêtée au choix des établissements susceptibles de proposer ce type de cursus. Dans cette perspective, l'attention des recteurs, compétents en matière d'organisation des structures pédagogiques des établissements, a été particulièrement appelée sur ces contraintes et, par conséquent, sur l'intérêt de concevoir un dispositif en termes de pôles de formation. En tout état de cause, et quelle que soit, à l'heure actuelle, la configuration géographique de la carte des implantations des formations aux métiers des industries graphiques, tout nouveau développement, compte tenu du caractère très spécifique de cette filière de formation récemment renouvelée et des débouchés qui demeurent intrinsèquement très circonscrits, ne peut que s'inscrire dans une réflexion préalable conduite au plan national.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17067

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 octobre 1994

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3730

Réponse publiée le : 7 novembre 1994, page 5545